



ENSEMBLE PASTORAL DE L'ÎLE DE RÉ

Compte rendu de la réunion du conseil paroissial pour les affaires économiques du 11 décembre 2021

Membres présents : Père Cottereau - Père SAMORIDE

Patrick NOIREZ - Jean-Claude BERNIER - Bruno GEZE - Jean-Pierre NEVEUR - Jacques ROMIEUX - André ROULLET - Vincent MOTTE

Membres absents : Didier Berthou (démissionnaire) - Axel CATALAN.

Invitée : Michèle Gendre

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Accueil par le Père Cottereau - Temps de prière avec le Notre Père

1 - Travaux d'investissement et d'entretien

a) chantier de rénovation

Le seul chantier en cours, qui occupe actuellement le peintre, est le presbytère N° 26 à La Couarde.

La reprise de ce bâtiment a été totale. Impacté par les différentes turbulences dues à la pandémie (chantier en stand by puis retard dans l'approvisionnement des matériaux et enfin hausse substantielle sur ces derniers), des découvertes de suppléments de travaux, après mise à nue du bâtiment, cette rénovation a pris du retard et a subi une augmentation par rapport à la prévision initiale. Prévues à 260 000 € les factures reçues à ce jour (exercices 2020 et 2021) sont d'environ 284 000€. Il est à noter également que les travaux n'ont pu bénéficier du taux de TVA à 10% eu égard au fait que six éléments de la construction devaient être touchés par le chantier. Le chiffre exact sera donné après la clôture de l'exercice.

Le Père Cottereau confirme que ces travaux contribuent à la valorisation de ce patrimoine. La discussion viendra ensuite sur la destination de ce presbytère.

b) Travaux d'entretien en cours

- Actuellement la mise en peinture des volets du presbytère de Saint Martin est en cours. Le peintre, qui nous avait fourni un devis en 2019 a pu mettre le chantier en œuvre après plusieurs rendez-vous manqués. Coût envisagé : environ 7 000€

- L'accès au secrétariat a été refait. Les dalles qui avaient été posées à cet endroit ont été réutilisées pour effectuer un passage dallé vers la nouvelle providence.

Un petit souci cependant : dans la nouvelle terrasse coulée un léger creux vers le centre occasionne une retenue d'eau lors de pluie.

Deux propositions ont été faites : soit casser ce qui a été fait pour le refaire ou compenser le coût de cette malfaçon par la prise en charge gratuite d'autres travaux..

Or, il s'avère que la commission de sécurité, lors de son passage en novembre dernier, a remarqué que le conduit d'évacuation des gaz du chauffe eau n'était pas conforme.

Ce « deal » est proposé aux membres du CE qui acceptent cette proposition.

Cette dernière sera soumise au maçon.

c) Schéma directeur des travaux d'entretien 2022

Ont été abordés les travaux dans les lieux suivants :

- **Le presbytère d'Ars** : plusieurs devis avaient déjà été demandés. Il convient aujourd'hui de les faire actualiser.

Il s'agit surtout des huisseries sur rue et sur cour.

La mission est confiée à Jean-Pierre Neveur

En projet : une restructuration de la cuisine, voire plus.

Ce projet sera confié à M Izambart afin d'apporter un schéma cohérent des travaux à réaliser en plusieurs tranches.

La réfection du mur de séparation entre le presbytère et M. Vignon a été évoqué, non budgété, mais pas perdu de vue.

- **Le presbytère des Portes** :

L'ensemble pastoral a reçu un devis recensant les travaux de remplacement des huisseries et volets. Mais comme pour certains devis la validité restant relativement courte il faudrait les actualiser, mais seulement si la décision d'initier le chantier est dans l'année.

- **La salle paroissiale St Louis**

Le chauffe eau est à remplacer, une douche est à revoir, un WC est cassé etc....

Vincent Motte a établi une liste de travaux à réaliser pour « maintenir le patrimoine »

Dans la liste il y a effectivement des travaux qui peuvent être pris en charge par des

bénévoles de bonne volonté et d'autres qui demandent l'intervention de professionnels..

Les devis seront demandés par JC Bernier et V Motte.

Le débat se porte ensuite sur le suivi de l'entretien des différents bâtiments, en quelque sorte être le référent du site. Rôle important lorsque, surtout pour la période d'été, les occupants se succèdent. Il serait bon d'établir un état des lieux au début et à la fin du séjour.

Sur place, au sein du conseil économique, plusieurs personnes ont accepté ce rôle :

Ars = Jean-Pierre Neveur (avec Geneviève Palvadeau)

La Flotte = Jean-Claude Bernier et Vincent Motte, (avec

La Couarde = Jacques Romieu (avec ?)

Loix = André Rouillet (avec D Lardet et/ou M Levisage)

La Nouvelle Providence = Michèle Gendre

Les personnes entre parenthèses (et la paroisses des Portes) seront sollicitées pour connaître si elles acceptent ce rôle en coordination avec le référent du conseil économique.

Dès que la liste sera complète une information sera donnée dans les clochers concernés.

II - Point sur les besoins des paroisses

Au titre de La Couarde, Jacques Romieu informe d'une d'une infiltration d'eau de pluie dans l'église. La mairie est prévenue et ne semble pas y donner suite.

Il est répondu que l'église (édifice) appartient à la commune et que les interventions de cette nature ne peuvent être gérées que par elle même.

- L'église de La Flotte aurait besoin d'une révision et d'une actualisation de la sono.

Il est décidé de reprendre contact avec la Société Lévêque qui a fait l'installation d'origine.. Ce contact sera pris par Michèle Gendre qui donnera le numéro de téléphone de Jean-Claude Bernier afin qu'il assure le suivi de cette opération..

Suit une conversation sur les nouvelles technologies en matière « audio ».

- Le secrétariat de l'ensemble pastoral, bien que n'étant pas une paroisse mais au service de toutes les paroisses de l'île, a un besoin urgent d'un nouvel ordinateur.

Le conseil a approuvé cette acquisition

Michèle Gendre est chargée de cet achat

- L'orgue du Bois Plage

Les dons recueillis depuis l'ouverture de la souscription s'élèvent à 18000 €. Selon Patrick Noirez 12 000€ sont attendus. De plus trois personnes se seraient engagées de compléter ces dons pour obtenir l'objectif qui est de 38 000€.

Il semblerait que la municipalité prendrait en charge une partie des frais supplémentaires.

Dans la perspective d'achat, trois sociétés ont été contactées. Le choix n'est pas encore fait.

Le matériel proposé actuellement, dans ce registre, restitue des sons et des sonorités qui dépassent les orgues à tuyaux.

L'emplacement de l'orgue dans l'église n'est pas encore choisie.

Le Père Samoride fait remarquer qu'il est très favorable à la musique d'orgue mais demande s'il serait possible de former des organistes ? A quoi servirait l'orgue s'il n'y a ni organiste, ni animateur.

Actuellement, un jeune accepte d'accompagner les animateurs, il est très volontaire mais n'en est qu'au tout début.

Seuls deux organistes sont rémunérés par l'ensemble pastoral: Bruno Léal et Sophie Laze, tous les autres sont des bénévoles.

Souvent, l'été, des résidents secondaires et des vacanciers prennent part à l'animation des offices en qualité d'organistes.

III - Les postes budgétaires incontournables

Pas de chiffrage, car toutes les factures ne sont pas encore rentrées.

- **Électricité - eau - gaz** : pas de hausse importante par rapport à l'année 2020

- **Les impôts** : peu de changement également, sauf pour les impôts locaux. Après le presbytère des Portes, qui était déjà taxé pour logement vacant, est arrivé le presbytère de Loix. Cela laisse craindre pour les autres presbytères réservés aux prêtres e passage l'été.

- **Les versements trimestriels au Diocèse** : ils comprennent une part fixe lié au fonctionnement. En 2021 celle-ci est de de 21 000 € à laquelle s'ajoutent les reversements des casuels (mariages - obsèques) et des quêtes impérées.

Les chiffres exacts seront donnés après la clôture de l'exercice.

- **Les cierges** : une crainte s'était faite sentir après une information des ciergeries nous annonçant une hausse substantielle de la cire. A ce jour l'équilibre entre les achats et les offrandes reçues ne mettent pas en alerte.

- **Les contrats de maintenance**

Nous avons quelques contrats de maintenance dont :

Avec la Société Alarme Sécurité la maintenance des portails de St Martin et d'Ars à laquelle s'est ajoutée, dernièrement, celle de l'alarme incendie de la Nouvelle Providence, l'installateur de ce dispositif de sécurité ne répondant plus à nos appels.

Avec la société CHUBB - Sicli le suivi des extincteurs dans la maison paroissiale de la Flotte , dans celle de la Nouvelle Providence, dans le secrétariat et le presbytère de St Martin.

- **Les espaces verts**. Confiés à la Société Robin pour l'élagage des arbres et une remise en état une fois par an à Ars, Loix et Saint Martin.

Deux sociétés pour la tonte régulière des pelouses à La Flotte et St Martin (Nouvelle Providence).

Si des bénévoles accepteraient de tondre régulièrement (avec dépôt en déchetterie) ils peuvent se manifester au secrétariat de l'ensemble pastoral, ils ou elles seront les bienvenus.es.

Jean-Pierre Neveur doit contacter une personne pour Ars.

- **Le nettoyage des églises et des presbytères** Anciennement confié à la société Ré-net, remplacée par la société PNP17 située à Aytré.

Le nettoyage se fait une fois par an .Il se situe après la saison hivernale et avant les fêtes Pascales.

Les presbytères sont nettoyés avant la saison d'été.

Deux communes font effectuer le nettoyage de leur église (Rivedoux et Sainte Marie) une voire deux fois dans l'année

A propos des presbytères est évoqué l'utilisation, par les résidents, du linge contenu dans les placards et laissé pour le nettoyage.

Le conseil décide de mettre des sacs à linge sale dans les locaux pour que le linge puisse être emmené à la blanchisserie dont la note sera réglée par le résident..

En revanche, si un chèque a été déposé en participation pour le séjour il ne sera pas demandé d'autre participation financière à l'occupant.

Une participation financière des bénéficiaires pour chaque séjour. Elle n'a fait l'objet d'aucune mise en œuvre notamment entre autre, d'absence de référent pour chacun des locaux.

Ce sujet sera repris dans la prochaine réunion.

IV - Questions diverses

=> Le Père Cottureau fait part d'une demande de Mgr Housset qui sollicite, de l'ensemble pastoral, une participation financière de 25 000€ pour la création d'un accès handicapé dans une salle paroissiale.

Or, il est rappelé qu'un fond de solidarité diocésain, pour l'immobilier, a été créé afin d'aider les paroisses dont les travaux nécessaires à leur maintenance ne peuvent être financés par elles-mêmes.

Dans ce contexte l'ensemble pastoral a déjà versé 75 500 €

Les membres du conseil, considérant que le versement au diocèse a été très important, disent ne pas répondre favorablement à cette demande.

=> Le terrain de Loix, actuellement loué à la mairie, qui l'utilise en parking, a fait l'objet d'une rencontre entre M Quillet (Maire) et le Père Cottureau accompagné de Michèle Gendre.

M Quillet a confirmé son souhait de faire acheter ce terrain par la commune (au prix de sa valeur marchande) en 2022.

C'est à l'ensemble pastoral, donc à son conseil économique, de suivre l'évolution de cette demande.

Si cette opération fait l'objet d'une promesse de vente il conviendra de présenter à l'évêché, un projet d'investissement ou de restructuration afin de pouvoir conserver les 50% du produit de la vente qui doivent revenir à l'ensemble pastoral

=> Evocation du rapport Sauvé en terme de réparations financières.

<c'est un sujet dont on ne connaît pas encore le contour. Il y a lieu d'attendre des instructions plus précises.

=> Mise à disposition de la partie du presbytère des Portes côté rue

Le Père Cottureau a été contacté par M le Maire des Portes pour utiliser ce bâtiment pendant dix mois de l'année, le laissant disponible pour les deux mois d'été.

Si nous acceptons cette proposition, la restauration de la salle serait prise en charge par la municipalité. .

Le Père Cottureau a précisé que cette demande passe devant deux instances le CE de l'EP et le CE diocésain.

Cette salle serait utilisée pour y accueillir des personnes âgées ou des personnes seules pendant la période hivernale. Cet engagement ne serait valable que sur la mandature du présent conseil municipal.

Tous les membres du conseil sont favorables pour accepter cette demande mais avec une convention. « bien ficelée » par un professionnel juridique afin de s'entourer de toutes les garanties possibles.

Vincent Motte propose de rentrer en contact avec le Maire des Portes afin de définir les conditions dans lesquelles la commune souhaite utiliser ce bien.

S'il y a perspective d'accord, le projet de rédaction de la convention devra, préalablement à tout engagement, être soumis à l'examen d'un cabinet juridique spécialisé.

Prochaine réunion Samedi 5 mars 10 H30